

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

Convocation adressée aux Conseillers par courrier le :

22 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 mars 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Nombre de Conseillers :

Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien.

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice donne pouvoir à M. DEVALLEE Victorien
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à Mme GOURON Claude
Mme PELLUAU Carole donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise
Mme DELALEUF Marie donne pouvoir à M. LEBREC Michel

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents excusés : Néant

Etaient absents non excusés : Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Mme Claude GOURON a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,

DELIBERATION N° 17 / 2022

**VOTE DU BUDGET 2022
BUDGET COMMUNAL**

Madame Claude FERRAND, adjointe déléguée aux finances présente la proposition budgétaire 2022 du budget communal qui se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 309 500.00 €	2 309 500.00 €
Section d'investissement	861 900.00 €	861 900.00 €
TOTAL	3 171 400.00 €	3 171 400.00 €

Elle invite le conseil municipal à se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 7 mars 2022, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 309 500.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 861 900.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, approuve** le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 309 500.00 €	2 309 500.00 €
Section d'investissement	861 900.00 €	861 900.00 €
TOTAL	3 171 400.00 €	3 171 400.00 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



**Madame le Maire,
Pascale DEBALLÉE**

